



Conseil régional
de l'environnement
de Montréal

***PROPOSITIONS
DU
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL
AU
SOMMET DE MONTRÉAL SUR LES LOISIRS, SPORTS, PARCS ET
ESPACES VERTS***

MONTRÉAL, LE 17 AVRIL 2002

PROPOSITIONS DU CRE-MONTRÉAL AU SOMMET DE MONTRÉAL SUR LES LOISIRS, SPORTS, PARCS ET ESPACES VERTS

Les bénéfices liés aux espaces verts en ville ne sont plus à démontrer, tant en termes de qualité de vie des citoyens (création d'espaces de loisirs, de détente et de vie sociale) qu'en termes de qualité de l'environnement (comme la filtration de l'air et des rayons UV du soleil, le drainage des eaux de pluie). Il apparaît donc important de porter une attention particulière au visage vert de Montréal, sans oublier son caractère insulaire et par conséquent les rives du fleuve Saint-Laurent et de la rivière-des-Prairies. L'île de Montréal renferme encore des espaces verts (naturels, boisés ou aménagés) privés ou institutionnels qui sont susceptibles d'être menacés par des projets de développement divers. Or, ils représentent un potentiel intéressant pour venir grandir la liste des espaces verts à Montréal. Par ailleurs, certains parcs subissent également des pressions qui mettent en péril leur intégrité; le Parc-Nature de l'Île-Bizard avec le projet d'autoroute 440 en est exemple.

De manière générale mais à une échelle plus fine, il est important de favoriser l'élément vert en ville et particulièrement dans les zones densément bâties de la trame urbaine, notamment par la plantation d'arbres dans les rues, par l'aménagement paysager des ruelles et par le verdissement des cours d'école.

Selon le CRE-Montréal, les principaux enjeux pour la ville de Montréal en matière de Loisirs, Sports, Parcs et Espaces verts sont les suivants :

- 1. Sauvegarder et consolider le parc de la Cité-du-Havre**
- 2. Assurer une protection maximale aux espaces verts du parc des Îles**
- 3. Donner un véritable statut de protection aux espaces verts du Mont-Royal**
- 4. Confirmer le statut des Parcs-Nature**
- 5. Octroyer à l'île Sainte-Thérèse le statut de parc régional**
- 6. Acquérir les derniers grands boisés de l'île de Montréal pour fins de parc**
- 7. Développer des programmes visant le verdissement général de Montréal**
- 8. Privilégier le partenariat avec les organismes locaux**

PROPOSITIONS DU CRE-MONTRÉAL :

1. SAUVEGARDER ET CONSOLIDER LE PARC DE LA CITÉ-DU HAVRE

Situé en plein cœur du Vieux-Port de Montréal, arrondissement historique depuis 1995, le parc de la Cité-du-Havre représente un espace vert public et une fenêtre exceptionnelle sur le Fleuve. Les terrains de la pointe, soit le parc existant et le terrain compris entre le pont de la Concorde et Habitat 67, appartiennent au gouvernement fédéral (respectivement à la SIC et à la SCHL) qui projette de les vendre à des fins de construction de trois tours d'habitation d'une quinzaine d'étages sur le terrain de la SCHL. La réalisation d'un tel projet entraînerait tout d'abord la quasi perte de l'accessibilité au parc public existant à cause de son enclavement entre le fleuve et une zone résidentielle privée. D'autre part, elle conduirait à la fermeture d'une fenêtre exceptionnelle sur le Fleuve et à l'altération irrémédiable du paysage vu depuis le Vieux-Port au niveau de la rue de la Commune et en direction du Saint-Laurent. Finalement, ces bâtiments mèneraient à la détérioration de la qualité architecturale du site patrimonial que représente Habitat 67. Il est important qu'une ville de l'envergure de Montréal protège des sites d'un tel intérêt public et culturel. Par ailleurs, la décision prise par le *Conseil international des monuments et sites* (ICOMOS) d'inscrire Habitat 67 et le parc de la Cité-du-Havre au Rapport mondial des monuments et sites en péril doit être considérée sérieusement. La Ville de Montréal ne peut ignorer une telle action de niveau international dans ce dossier.

Le CRE-Montréal propose à la ville de Montréal de :

- Procéder au changement de zonage du terrain adjacent à Habitat 67, tel que résolu par le Conseil d'arrondissement Ville-Marie lors de la tenue de son assemblée le 21 décembre 2001 (lui octroyer le statut de parc)
- Demander au gouvernement fédéral de remettre dans le domaine public l'actuel parc, de le confirmer dans son statut de parc et de le consolider en lui adjoignant le terrain adjacent à Habitat 67

2. ASSURER UNE PROTECTION MAXIMALE AUX ESPACES VERTS DU PARC DES ÎLES

Comprenant l'île Sainte-Hélène, sur laquelle le premier parc de Montréal a été créé en 1874, et l'île Notre-Dame, ce parc représente un lieu de détente et de loisirs unique à Montréal par son accès exceptionnel au fleuve et sa vue imprenable sur le centre-ville. Il faut donc veiller à ce que son intégrité soit préservée, en s'assurant que les nombreuses activités récréo-touristiques en développement n'empiètent pas et ne fragilisent pas l'écosystème du parc par une augmentation importante du bruit et de la pollution, et par la disparition d'espaces verts. Le développement d'activités d'envergure, telles que des courses automobiles, ne doivent pas se faire au détriment d'usages récréatifs extensifs comme la promenade à pied ou en vélo.

Le CRE-Montréal propose à la ville de Montréal de :

- Interdire toute nouvelle construction qui empiéterait sur les espaces verts du parc des îles ou qui diminuerait l'accès physique et visuel aux rives du fleuve Saint-Laurent

3. DONNER UN VÉRITABLE STATUT DE PROTECTION AUX ESPACES VERTS DU MONT-ROYAL

Comme il a déjà été mentionné dans le document du CRE-Montréal, déposé au Sommet de Montréal sur le Mont-Royal, il est important d'octroyer un véritable statut de protection aux espaces verts faisant partie intégrante de ce site exceptionnel montréalais mais qui sont susceptibles de disparaître au profit d'un développement immobilier.

Le CRE-Montréal propose à la ville de Montréal de :

- Mettre en place un programme pro-actif d'acquisition des espaces verts en bordure du parc du Mont-Royal soit prioritairement : le boisé du sommet de la colline d'Outremont (9 hectares) et certains terrains de la partie nord-est du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges
- Limiter le développement de projets de construction dans les zones urbanisées et non sur des espaces verts
- Se doter des moyens nécessaires pour protéger les espaces verts institutionnels compris dans la périmètre élargi du mont Royal en établissant de façon précise les limites de développement sur de tels terrains (limites strictes pour la hauteur des constructions et le pourcentage d'occupation des espaces verts)

4. CONFIRMER LE STATUT DES PARCS-NATURE

Les 9 parcs-nature, autrefois gérés par la CUM, se retrouvent depuis le 1^{er} janvier 2002 sous la juridiction de la Ville de Montréal. Ces espaces naturels, totalisant près de 1400 ha, représentent une opportunité unique pour tous les citoyens montréalais de visiter différents écosystèmes du Sud du Québec, et cela sans sortir de l'île de Montréal. De plus, ces parcs-nature sont des lieux exceptionnels par leur grande superficie et par l'usage récréatif extensif qu'ils offrent aux montréalais aux portes du centre-ville, favorisant des activités de détente et de loisir propres aux parcs régionaux.

Le CRE-Montréal propose à la ville de Montréal de :

- Confirmer le statut des Parcs-Nature afin de leur assurer une protection maximale
- Établir une politique de zone tampon autour des limites de ces parcs

5. OCTROYER À L'ÎLE SAINTE-THÉRÈSE LE STATUT DE PARC RÉGIONAL

L'île Sainte-Thérèse, située au milieu du Fleuve à la pointe Est de l'île de Montréal, représente un espace vert de grande envergure avec ses quelque 5,4 km² de superficie et 11 km de périmètre. Relevant actuellement de la juridiction de la ville de Varennes et située dans la MRC Lajemmerais, cet espace vert demeure inconnue de la plupart des montréalais en raison de son inaccessibilité depuis la rive sud de Montréal (carence de navette maritime) et son absence de la liste des parcs publics. Pourtant l'île Sainte-Thérèse recèle une grande diversité d'habitats pour la faune, composés essentiellement de boisés au pourtour, de prairies au centre et de zones marécageuses. La valeur archéologique de l'île est également importante puisqu'elle regroupe plusieurs sites amérindiens et de l'époque du début de la colonisation. Par ailleurs, si 10 % des terrains sont privés, 90 % appartiennent au ministère des Ressources naturelles du Québec. Par conséquent, de nombreux éléments contribuent à faire de ce site un endroit très favorable à la mise en place d'un parc et d'une nouvelle fenêtre sur le Fleuve. La Corporation de promotion et de développement du Croissant de l'est,

organisme très actif dans ce dossier, a d'ailleurs déjà développé un Plan directeur d'aménagement dans lequel figure l'île Sainte-Thérèse.

Le CRE-Montréal propose à la ville de Montréal de :

- Collaborer avec la Communauté métropolitaine de Montréal, la ville de Varennes et la MRC Lajemmerais afin de consacrer l'île Sainte-Thérèse comme parc régional

6. ACQUÉRIR LES DERNIERS GRANDS BOISÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL POUR FINS DE PARC

La CUM et le ministère de l'Environnement du Québec viennent de publier un *Atlas des boisés* de Montréal qui répertorie et caractérise tous les boisés privés restant sur l'île. Les différentes pressions de développement que subissent actuellement ces sites naturels font qu'il est urgent de déterminer lesquels de ces lieux présentent la plus grande valeur et donc lesquels d'entre eux doivent être récupérés et versés à des fins de parcs. Cette action s'inscrirait dans la poursuite de ce qui avait été entamé avec la création des Parcs-Nature par la CUM et viendrait consolider le réseau d'espaces naturels sur l'île de Montréal.

Le CRE-Montréal propose à la ville de Montréal de :

- Acquérir les derniers grands boisés de l'île de Montréal pour des fins de parcs

7. DÉVELOPPER DES PROGRAMMES VISANT LE VERDISSEMENT GÉNÉRAL DE MONTRÉAL

Montréal peut déjà être considérée comme favorisée de par sa situation insulaire, la présence de grands parcs urbains tels que le Mont-Royal et le potentiel de «développement vert» même dans la partie densément bâtie de la ville. La qualité de vie générale des montréalais dépend partiellement de cet aspect. Il est donc important de poursuivre les efforts de verdissement à tous les niveaux du paysage urbain.

Ainsi, le verdissement des cours d'école, en retirant une partie de l'asphalte de ces espaces de jeu et en procédant à des plantations adéquates, permet d'en faire des lieux de détente plus agréables pour les élèves, des espaces d'apprentissage écologique et contribue au verdissement des quartiers pour le bénéfice de tous ses habitants.

Quant à la place des arbres en ville, elle devrait être mieux définie afin de leur assurer un véritable statut quelle que soit leur situation (dans les rues, dans les places publiques, et sur les terrains privés et institutionnels).

Certains quartiers de Montréal, et spécialement dans le cœur de la ville, recèlent un réseau important de ruelles, dans un état de délabrement ou de laisser-aller souvent important. Le réaménagement paysager de ces espaces conduirait à une augmentation de la composante verte à Montréal tout en contribuant à améliorer l'esthétique urbaine.

Le CRE-Montréal propose à la ville de Montréal de :

- Mettre en place un programme de verdissement des cours d'école conjointement avec les différentes commissions scolaires de Montréal
- Mettre en place une véritable politique de l'arbre et la réglementation correspondante
- Favoriser et soutenir des projets d'aménagement de ruelles vertes
- Récupérer du Port de Montréal à des fins d'espaces verts en rive la zone limitrophe au fleuve Saint-Laurent comprise entre la rue Papineau et la Cité-du-Havre

8. PRIVILÉGIER LE PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES LOCAUX

Plusieurs organismes montréalais s'intéressent de près aux espaces naturels verts et bleus de l'île de Montréal et dans certains cas plus spécifiquement à certains parcs municipaux. À travers les différentes actions qu'ils mènent concernant ces espaces, ils ont développé une expertise précieuse sur laquelle il faut s'appuyer pour mettre en place une gestion et un développement éclairés des espaces verts. Ces organismes représentent des partenaires incontournables dans une vision intégrée de ces lieux où la nature est le cadre d'activités de loisir extensives ou intensives pour les citoyens montréalais.

Le CRE-Montréal propose à la ville de Montréal de :

- Favoriser le partenariat avec des organismes locaux, comme le Centre de la Montagne et la Société d'animation de la promenade Bellerive, dans la gestion et le développement des parcs de l'île de Montréal